

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

995^{eme} RÉUNION

13 MAI 2021

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CMXCV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 995^{ème} réunion, tenue le 13 mai 2021, à la commémoration de la *Journée internationale du vivre ensemble en paix*.

Le Conseil, a rappelé la résolution 72/130, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) le 8 décembre 2017, proclamant le 16 mai de chaque année "*Journée internationale du vivre ensemble en paix*" sous les efforts de l'Algérie, sur la base de son expérience nationale en matière de déradicalisation et de lutte contre l'extrémisme.

Le Conseil a également rappelé les principes de l'UA tels que stipulés dans les Articles (3) et (4) de l'Acte constitutif de l'UA, à savoir le bon voisinage, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le règlement pacifique des conflits et la coexistence pacifique, ainsi que la promotion de la culture du vivre ensemble en paix aux niveaux national, régional et continental.

Le Conseil a en outre rappelé ses précédentes décisions sur le vivre ensemble en paix, notamment le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CMXXVIII)] adopté lors de sa 928^{ème} réunion tenue le 27 mai 2020 et le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCCXCI)] adopté lors de sa 891^{ème} réunion tenue le 5 novembre 2019.

Le Conseil a salué les efforts déployés par l'Algérie en vue de l'adoption de la Résolution 72/130 de l'Assemblée générale des Nations unies et de l'inscription de la Journée du vivre ensemble en paix comme point permanent du programme de travail annuel indicatif du CPS.

Le Conseil a réaffirmé son engagement indéfectible à œuvrer à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment de l'aspiration 4, qui prône pour *une Afrique pacifique et sûre*, ainsi que de l'aspiration 5 qui évoque *une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique communes*" et de la décision du Conseil exécutif de l'UA [CL/Dec.1098(XXXVII)] adoptée en octobre 2020 lors de sa 37^{ème} Session ordinaire sur le thème de l'UA pour l'année 2021 "*Arts, culture et patrimoine : Leviers de la construction de l'Afrique que nous voulons*".

Conscient du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA se sont engagés à "*veiller à ce que l'élaboration des politiques reflète de manière adéquate les valeurs socioculturelles de l'Afrique afin de renforcer son identité culturelle*", le Conseil a souligné que le Plan d'action était un témoignage africain de l'établissement de liens étroits entre les arts, la culture et le patrimoine et l'objectif d'établir une Afrique unie et prospère, où les populations vivent ensemble dans la paix et l'harmonie.

Le Conseil a souligné l'importance de tirer pleinement parti du thème de l'UA pour l'année 2021, afin de soutenir l'appel à la paix et à la solidarité entre les peuples africains par l'échange et le partage de valeurs communes à travers les arts, la culture et le patrimoine, afin de construire une Afrique plus unie et harmonieuse.

Le Conseil a souligné la nécessité d'ancrer le panafricanisme et la communauté d'histoire, de destin, d'identité, de patrimoine, de respect de la diversité religieuse et de la conscience des peuples africains.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la persistance de conflits violents et des crises sur le continent, notamment la violence intercommunautaire, la résurgence des discours haineux et des crimes, l'intolérance religieuse, la radicalisation, l'extrémisme, et l'idéologie de la haine. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance d'adhérer aux principes de solidarité, de respect de la diversité culturelle et de tolérance, de dialogue interreligieux et de sociétés inclusives, ainsi que de promouvoir le rôle de l'art et de la culture dans le renforcement de la culture de la paix et de la tolérance au sein et entre les communautés.

Le Conseil a encouragé les États membres de l'UA, avec l'appui technique de la Commission de l'UA et des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (CER/MR), à établir des composantes de paix et de sécurité, dans les différentes productions artistiques et les programmes culturels aux niveaux national, régional et continental, en vue de promouvoir des communautés inclusives et pacifiques sur le continent.

Le Conseil a souligné qu'il était impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents en Afrique et à toutes les formes de marginalisation et d'exclusion religieuses, ethniques, raciales et culturelles et, dans ce contexte, il a insisté sur le rôle prépondérant de la réconciliation nationale, du dialogue interreligieux et de la justice transitionnelle, en tant que moyens d'apaiser et de surmonter les phases difficiles dans les communautés, afin de jeter les bases nécessaires à une paix et un développement durables.

Le Conseil a mis en exergue l'importance d'adopter des politiques nationales inclusives pour faire face aux situations d'exclusion et de marginalisation dans la société, aux fins de renforcer la cohésion sociale et d'atteindre l'objectif du vivre ensemble en paix.

Le Conseil a encouragé les États membres à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et à promouvoir une répartition juste et équitable des produits de l'exploitation des ressources naturelles, ainsi qu'à s'attaquer de manière globale aux disparités régionales en matière de développement socio-économique.

Le Conseil a également encouragé les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, adoptés en janvier 2018, afin de faciliter le commerce interétatique, ainsi que les relations africaines de peuple à peuple dans l'esprit de l'Aspiration 5 de l'Agenda 2063 de l'UA.

Le Conseil a noté avec préoccupation les difficultés rencontrées, non seulement pour accéder aux vaccins COVID-19, mais aussi des retards dans leur livraison aux États membres de l'UA, et a appelé la communauté internationale à garantir un accès juste et équitable des pays africains aux vaccins, soulignant que tout dysfonctionnement dans ce contexte ne fera qu'aggraver les souffrances sociales en Afrique et retarder la réalisation de la vision de l'UA d'une Afrique stable et pacifique.

Le Conseil a convenu de demeurer activement saisi de la question.